



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou
Tél.: +229 21 30 53 93
Contact.mesrs@gouv.bj
www.enseignementsuperieur.gouv.bj

N° 1650/MESRS/DC/SGM/DGES/DBAU/DEC/CUEP/ADG/DAF/DAAD/SEMC/SA

Cotonou, le 14 octobre 2024

COMMUNIQUE A AFFICHER

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :
Dans le cadre des activités académiques 2024-2025, il sera procédé au recrutement sur concours des étudiants en première année à l'Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel (IUEP) des métiers de l'agriculture de Djougou. Le concours est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou diplômes équivalents qui sont intéressés à embrasser le métier d'agriprenneur.

I- CONDITIONS D'ACCES :

Les candidats désireux de participer à ce concours doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise,
- avoir le baccalauréat ou le DEAT,
- jouir d'une bonne santé physique et mentale permettant d'exercer la profession d'agriprenneur,
- s'inscrire en ligne sur le site www.concours.enseignementsuperieur.gouv.bj

Les étudiants âgés de 21 ans au plus au 31 décembre de l'année 2024 et admis au concours seront boursiers. Les étudiants ayant réussi au concours mais âgés de plus de 21 ans au 31 décembre de l'année 2024 seront admis à titre entièrement payant dans la limite du nombre de places disponibles. X

II- NOMBRE DE BOURSES :

Cinquante (50) pour toutes filières. ♀

III- CONDITIONS D'OBTENTION DES BOURSES

Pour bénéficier de la bourse d'entrée à l'IUEP, le candidat admis au concours doit remplir les critères suivants :

- 1) Etre âgé de 21 ans au plus au 31 décembre de l'année d'obtention du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- 2) Etre titulaire d'un baccalauréat ou tout autre diplôme équivalent en 2023 ou 2024 ;
- 3) Ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités publiques du Bénin.

IV- DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- la fiche de pré-inscription au concours de l'IUEP à imprimer après avoir postulé sur le site : www.concours.enseignementsuperieur.gouv.bj ;
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité nationale ou passeport ou le CIP) ;
- une copie du relevé de notes du baccalauréat ou de son d ou du DEAT 2023;
- un récépissé de cinq mille (5000) FCFA de frais d'études de dossier à verser sur le compte N°BJ 6600 1001 0000 0010 1567 71 au Trésor Public au profit de la DEC/MESRS ;
- une fiche d'inscription à retirer au lieu de dépôt des dossiers.


VI - LIEUX ET DATE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers sont à déposer au plus tard le jeudi 31 octobre 2024 à 17 heures dans les Ecoles et Instituts suivants :

- ENS de Natitingou ;
- IFSIO de Parakou ;
- ENSET de Lokossa ;
- ENSTP d'Abomey ;
- ENEAM de Cotonou ;
- ENS de Porto-Novo ;
- IEUP de Djougou.

IV - DATE ET LIEU DE DEROULEMENT DU CONCOURS

Les épreuves écrites auront lieu le samedi 16 novembre 2024 dans les centres de composition ci-après :

- Cotonou : Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM) ; 

- Abomey : Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) ;
- Parakou : Institut de Formation en Sciences Infirmières et Obstétricales (IFSIO) ;
- Djougou : Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel (IUEP) à Sérrou.

Chaque candidat se présentera à 07 heures muni de sa carte d'identité, ou de son passeport ou de son CIP.

V- **Nature des épreuves :**

Matières de composition	Durée	Coefficient
Culture générale	2 heures	1
SVT ou matière agricole de spécialité	2 heures	1

Les candidats déclarés admissibles à l'issue du concours seront invités à un entretien avant la proclamation des résultats définitifs. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Examens et Concours du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DEC/MESRS), au Centre Universitaire d'Enseignement Professionnel (CUEP/MESRS) sis à Abomey-Calavi, Tél. 59 11 30 37 ou à l'Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel des métiers de l'agriculture de Djougou (IUEP) à Sérrou, Tél. 59 11 30 38.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique et P.D,



Rogatien Makpéhou TOSSOU

Rogatien Makpéhou TOSSOU
Directeur de Cabinet